

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 17 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant diverses dispositions relatives à l'état-major de l'armée de l'air et à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

Du 19 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant diverses dispositions relatives à l'état-major de l'armée de l'air et à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

Du 19 décembre 2018

NOR A R M D 1 8 3 5 0 5 3 A

Textes modifiés :

Arrêté du 27 avril 2014 (JO n° 115 du 18 mai 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 35/2014 ; BOEM 110.3.4.1, 113.3.2.1) modifié.

Arrêté du 22 décembre 2016 (JO n° 9 du 11 janvier 2017, texte n° 23 ; signalé au BOC n° 3/2017 ; BOEM 110.3.4.3, 113.3.3.1).

Référence de publication : JO n° 296 du 22 décembre 2018, texte n° 23 ; signalé au BOC n° 3/2019.

JO n° 296 du 22 décembre 2018, texte n° 23